

COURSE PEDESTRE A NICOLINA

TOUS LES RENSEIGNEMENTS

Valant règlement

(établi selon règlement et recommandations FFA)

Article 1 : PRESENTATION :

Le Cercle Athlétique Bastiais, accompagné par l'Athletic Club Bastiais et le Bastia Running Trail, organise, pour le Lycée Jean NICOLI, la Course : A NICOLINA.

A Nicolina est une course sur route et trottoir bitumés, de 10km (un aller-retour de 5km). Il n'y a quasiment aucune dénivelée.

L'épreuve peut se courir en individuel, ou en relai de 2 coureurs : chacun parcourt 5km.

Contacts et renseignements : 06 20 55 48 11 (Frédéric D'Oriano)
courseanicolina@gmail.com

Article 2 : DATE :

L'édition 2022 de la course pédestre « A Nicolina » se déroulera le :

Samedi 14 mai 2022,

Départ à 10h, dans la cour du lycée.

Article 3 : DEPART et ARRIVEE :

Le départ et l'arrivée seront situés dans la cour du lycée.

La course parcourt une partie de la place Saint Nicolas, prend le quai des martyr, fait le tour du vieux port, continue sur l'Aldilonda, puis le Spassimare jusqu'au bout de la plage de l'Arinella (lieu de l'éventuel relai). Le retour se fait par le même chemin.

Article 4 : INSCRIPTIONS :

Article 4-1 : Conditions d'inscriptions à la course (en individuel ou en relai) :

- Présenter OBLIGATOIREMENT l'un des documents :
 - une licence de la Fédération Française d'Athlétisme en cours de validité à la date de la manifestation. **La licence de toute autre fédération est refusée.**
 - un certificat médical, datant de moins d'un an à la date de la course, autorisant : *la pratique de la course à pied en compétition* ou : *la pratique du sport en compétition*. Ce document sera conservé par l'organisation durant l'épreuve. Il ne sera pas rendu à l'issue de la course.
- Pour la course en individuel : Avoir 16 ans durant l'année civile 2022.
- Pour le relai : avoir 14 ans durant l'année civile 2022.

- Les mineurs non licenciés devront présenter une autorisation parentale de participation spécifique à cette course.

Article 4-2 : Procédure d'inscription :

EXCLUSIVEMENT sur site internet www.krono.corsica via un lien de paiement sécurisé.

IL N'Y AURA AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE LE MATIN DE LA COURSE.

Article 4-3 : Coûts :

- Pour la course de 10km en individuel : 20 €,
- Pour la course de 10km en relai : 20 € (10€ par coureur).

Ce tarif inclut les frais du prestataire extérieur d'inscription (Krono.Corsica).

Article 4-4 : Aucun justificatif vaccinal Covid 19 :

A ce jour, aucune restriction n'est applicable à un événement comme la course A Nicolina. Si les dispositions administratives sont modifiées entretemps, elles s'appliqueront de facto à la participation à la course.

Il reste bien sûr nécessaire de respecter les gestes barrière.

Article 5 : REMISE des DOSSARDS :

Le matin de la course, samedi 14 mai entre 8h et 9h30 dans la cour du lycée Jean Nicoli à Bastia.

Les personnes inscrites devront fournir la copie de leur certificat médical ou de leur licence au moment de leurs inscriptions par internet, ou du retrait de leur dossard. La non présentation de ce justificatif empêchera la remise du dossard et interdira la participation à la course. Les frais d'inscription resteront en totalité la propriété de l'organisation.

Article 6 : DROITS A L'IMAGE :

Les coureurs, de par leur inscription, autorisent l'organisateur et la presse à diffuser les images et photos réalisées pendant la course et sur l'aire de départ/arrivée.

Article 7 : RAVITAILLEMENTS :

Un ravitaillement sera proposé à la mi-course (au bout de la plage de l'Arinella) et un autre sera disponible à l'arrivée, dans la cour du lycée.

Compte tenu des conditions liées à la Covid, les règles de la Fédération Française d'Athlétisme imposent de n'avoir que des ravitaillements liquides et que chacun dispose de son gobelet personnel.

Il n'y aura donc pas de verre, ni gobelet sur le stand de ravitaillement intermédiaire, ni à celui de l'arrivée.

Article 8 : ASSISTANCE MEDICALE – SECURITE :

Une équipe médicale (un médecin + une ambulance) sera présente au PC course pendant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à déclarer hors course tout concurrent présentant une inaptitude physique.

En cas d'abandon, le concurrent remettra son dossard au PC course ou au ravitaillement.

Article 9 : ASSURANCE :

L'organisateur a préalablement obtenu toutes les autorisations administratives en rapport avec la course.

L'organisateur a souscrit une assurance de responsabilité en sa qualité de club sportif.

Les concurrents licenciés bénéficient des conditions d'assurance de leur licence FFA. Il incombe aux non-licenciés de s'assurer personnellement.

Article 10 : CLASSEMENTS - REMISE DE PRIX :

Sur la course en individuel : il y a les classements : scratch Homme, scratch Femmes, et par sexe et par catégorie.

Un concurrent ne pourra pas être classé individuellement 2 fois (au scratch et par catégorie).

Sur la course en relai : il y a les classements : Hommes, Femmes et Mixte, sans distinction de catégorie.

Communication des résultats, sur place, au fil de leur édition informatique. Ils seront aussi disponibles sur le site internet de la course et sur www.krono.corsica.

Proclamations et récompenses vers midi sur le site de départ/arrivée.

Article 11 : ANNULATION – SANCTIONS :

L'organisateur se réserve le droit d'annuler les épreuves en cas de force majeure (par exemple, les conditions météorologiques).

Les coureurs doivent scrupuleusement respecter le tracé du parcours.

En cas de non respect : du tracé, du règlement, des injonctions des commissaires sur le parcours, des adversaires, des partenaires de la course sur le site arrivée / départ, de pollution, d'actes d'incivisme, le coureur sera disqualifié sans possibilité de recours.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé, quel qu'en soit le motif. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera considérée responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dû à ce type de situation.

Article 12 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Les dossards seront obligatoirement positionnés sur la poitrine. Ils devront rester visibles durant toute l'épreuve.

Les concurrents sont avertis que les épreuves ne sont aucunement prioritaires sur la circulation des véhicules motorisés et des cyclistes. Par conséquent, les concurrents devront respecter scrupuleusement le code de la route, les consignes de sécurité explicitées par l'organisation. Ils devront se tenir sur le coté droit des voiries. Les concurrents devront laisser la priorité aux véhicules motorisés et aux cyclistes. Ils devront être particulièrement vigilants lors des traversées ou parcours sur les voies circulables, ils devront marquer un arrêt permettant de vérifier l'absence de danger.

L'inscription aux épreuves vaut acceptation du présent règlement.

Bastia, le 14 avril 2022.